



## ■ Le mot du président

Michel Kervarec

Avec le mois d'avril s'est terminée la remarquable exposition archéologique organisée à l'Espace Diderot. elle nous a montré combien le passé gallo-romain a laissé de traces dans notre sol, combien il reste à découvrir, combien aussi l'idée d'un musée – qui était émise dès la naissance de notre association – est fondée.

Avec la fin de l'année, l'histoire locale devrait être enrichie d'un nouvel ouvrage. Il sera cette fois-ci consacré au quartier de Pont-Rousseau. Il est en cours de réalisation par nos amis du Centre d'histoire du Travail qui ont répondu à une sollicitation de la municipalité, plusieurs d'entre nous y ayant apporté leur contribution.

De par sa situation géographique, Pont-Rousseau a toujours pesé d'un poids considérable dans la vie locale au point que, même au Moyen-Age, on pouvait parler de bourg. Il n'y manquait alors qu'une église paroissiale et un cimetière pour mériter pleinement ce nom.

Sous l'ancien régime, Pont-Rousseau apparaissait comme la porte sud de Nantes en direction du Bas-Poitou et du Retz. D'importantes auberges et des entrepôts de toutes sortes avoisinaient les échoppes d'artisans et commerçants.

## Sommaire

Les passages fluviaux à Rezé 3

*M<sup>me</sup> Briand*

Créer une école à Ragon 7

*M<sup>me</sup> Marie-Claire Douillard-Retièrre*

Les paysans à Rezé, avant la Première Guerre Mondiale 14

*M. Michel Kervarec*

Un enfant de la Basse-Ile 17

*M<sup>me</sup> L. Biron*

Rapport d'activité de l'Assemblée générale 20

*M. Michel Kervarec*

Bulletin d'adhésion 23

Lors de la révolution le quartier souffrit cruellement de la guerre civile en étant presque totalement rasé en 1793.

La vie reprit rapidement au 19<sup>e</sup> siècle et la population y crut considérablement. Le quartier prit une telle importance qu'une partie de la population pensa à faire sécession et constitue Pont-Rousseau en commune. Le projet échoua. Peu après une grande crise toucha le quartier, conséquence de l'aventure de la ligne de chemin de fer entre Nantes et La Roche-Sur-Yon qui détourna les circuits d'échange traditionnels. Il fallut des décennies pour se remettre du marasme, et puis l'essor reprit sur de nouvelles bases.

Aujourd'hui Rezé est une ville et Pont-Rousseau un de ses quartiers avec son originalité.

Nous nous efforçons, depuis plus de vingt ans, d'écrire l'histoire locale avec nos livres et nos bulletins. Le Centre d'Histoire du travail va y amener sa pierre. D'autres encore seront amenés à y contribuer.

Ainsi, peu à peu, les rezéens peuvent s'imprégner de ce passé, chose des plus utiles pour comprendre le présent et tracer des chemins pour l'avenir. ■



Embarcadere de Trentemoult  
Source : Archives municipales de Rezé, 5 F1

# Les passages fluviaux à Rezé

M<sup>me</sup> Briand

Il n'existe plus de passages fluviaux à Rezé, la construction de pont, l'évolution économique ont causé leur disparition mais dans les siècles précédents, ils ont joué un grand rôle dans la vie de la commune.

On parle toujours du passage de la Loire à Trentemoult, mais il y avait d'autres passages fluviaux : de Trentemoult aux Couëts et au bourg de Rezé, de la Haute-Île à Nantes et sur la Sèvre au village de la Morinière.

A l'époque de la Révolution ces passages n'étaient soumis à aucune réglementation, mais si on se réfère aux P.V. des conseils municipaux, leur fonctionnement donnait lieu à de nombreuses difficultés.

Au cours de la séance du 30 prairial de l'an IV, les sieurs Cassard et Allaire batelier de l'île de Trentemoult « ont demandé un règlement de police commun à tous les bateliers passagers de la dite île de l'une à l'autre rive de la Loire ». Le conseil a accepté et a demandé à l'administration centrale du département le droit de faire « un règlement de police commun à tous les bateliers passagers de l'île de Trentemoult de l'une à l'autre rive de la Loire, si elle peut en fixer le nombre, ensemble les obliger à demander leur attache de permission pour s'établir passagers et si elle peut infliger une peine à ceux qui contreviendraient aux susdits règlements ».

Lors de la séance du 30 Thermidor an IV, la nécessité de ce règlement est encore évoquée. La veuve Barban qui devait occuper la maison située actuellement derrière le restaurant de la Civelles s'y opposait. Elle avait cinq bateaux qu'elle faisait exploiter par diverses personnes. Les autres passagers demandaient « que chaque bateau arrivé le premier au rivage de l'un ou l'autre bord de Loire passerait exclusivement aux autres, toutes les personnes qui se présenteraient au passage et ainsi successivement chacun suivant leur tour d'arrivée. Ce défaut d'accord occasionnait des heurts et animosités, même des paroles indécentes qui rejaillissent et compromettent les membres de l'administration ».

Au cours de la séance du 23 Thermidor an IV les bateliers ont demandé l'application de ce règlement. Mais la veuve Barban refusa de l'appliquer.

Lors de la séance du 14 Ventôse an VI, le conseil général a examiné les plaintes d'Albert place Viarme, Richard couturière rue du Marchix, Potain portefaix rue de l'Hermitage, Botruche coutelier haute grande rue. Ces citoyens et citoyennes étaient depuis plus d'une heure dans le bateau de la veuve Barban. S'étant transportés chez elle, elle leur a dit qu'elle ne se dérangerait pas de son dîner pour les passer. Les voyageurs ont été obligés d'attendre un bateau qui était de l'autre côté de la rive et dont les passagers ont été témoins. Le conseil décide de convoquer la veuve Barban pour la réprimander afin que pareille chose ne se reproduise à l'avenir.

C'est la loi du 6 Frimaire an VII qui apporte la réglementation attendue.

En vue de son application un état des lieux est dressé.

Il est constaté :

1° que les passages existant dans l'arrondissement de Bouguenais sont et ont toujours été libres.

2° que les bateaux et agrès y servant sont toujours propriété particulière.

3° que les passeurs ont pour leur service, magasin, bureau, maisons d'habitation fixes et qui appartiennent au gouvernement.

4° que les passages des Couëts à la queue de l'île de Trentemoult est servi par des vieillards infirmes qui ont 6 bateaux en bon état et font service du passage que lorsqu'il ne sont point occupés à voiturier du vin ou autres marchandises sans que néanmoins le service du passage soit entièrement vacant.

5° que le passage de Trentemoult à Rezé est servi par deux bateaux en bon état appartenant à la veuve d'un défenseur de la patrie pensionné par le gouvernement et couvre à peine les frais d'entretien des bateaux et des salaires des bras qu'il occupe.

6° que le passage de la Haute-Ile à la rue Caton est servi par trois bateaux appartenant à des vieillards infirmes qui ont peine à retirer leur existence de leur travail.

7° que le passage de la Haute-Ile à Rezé est presque nul depuis la cessation du culte catholique dans cette commune.

8° que le passage de Trentemoult à la Piperie (Chantenay) est servi par 4 bateaux en bon état, appartenant à la veuve André Barban, François Cassard et Symphorien Allaire et qu'il ne font service du passage que lorsqu'ils ne sont point occupés par un autre port sans que le service soit vacant.

A la suite de cette enquête, il a été décidé que les passagers des Couëts donneraient une redevance de cents livres et celui de Trentemoult à la Piperie (Chantenay) trois cents livres.

A cette époque aucun tarif n'était fixé par l'administration. Les étrangers payaient le double des habitants des Isles. Le passage de Trentemoult à la Piperie était le plus cher, cinq centimes pour les étrangers, deux centimes et demi pour les îliens, pour les autres passages le tarif était de deux centimes et demi pour les étrangers, un centime et demi pour les îliens.

La loi du 6 frimaire an VII constituait ce qu'on appellerait aujourd'hui une étatisation de service.

– les bateaux sont rachetés par l'Etat après estimation. Au cours de la séance du 20 floréal an VIII le conseil municipal se plaint de ne pouvoir procéder à l'adjudication des bateaux car elle n'a pas reçu les instructions nécessaires. Une première évaluation eut lieu puis une contre expertise fut effectuée le 21/09/1810. Elle conclut à une surévaluation. C'est ainsi que les bateaux servant au passage de Trentemoult à Chantenay estimés à 2 150 F ne valaient que 1 400 F, ceux des Couëts sont passés de 861 F à 600 F et ceux de la Haute-Ile de 205 F à 120 F. Les propriétaires ont donc dû rembourser la différence.

– les passages d'eau sont mis en adjudication. L'adjudicataire doit fournir un cautionnement en immeuble. Il est pour les baux de trois ans, de la valeur d'une année de bail, pour les baux de six et neuf ans de la valeur du prix de deux années de bail et pour le bail de douze, quinze et dix-huit ans de la valeur du prix de trois années de bail.

– un inventaire du matériel fourni est dressé et l'adjudicataire devra le rendre dans l'état où il l'a trouvé. Il est tenu d'entretenir en bon état, les bacs et bateaux agréés.

– le fermier est soumis à des obligations. Il ne peut employer que des gens âgés au moins de vingt et un ans, de bonne vie et mœurs, décents envers le public, bien au fait de la navigation. Il devra veiller à ce que les bateaux soient toujours propres. Il ne peut être contraint de passer, lorsque les rivières charrient des glaces, ni lorsque le vent et les grandes eaux seront assez considérables pour faire craindre des accidents. Il sera tenu de passer une personne seule sans exiger d'autre droit que le droit simple lorsqu'elle aura attendu sur le port un laps de temps d'une demie heure. Il est responsable des délits commis par ses préposés et mariniers, des accidents imputables à leur négligence et à leur impéritie.

– les tarifs ne sont plus libres, les premiers ont été fixés par un décret du 26 vendémiaire an XIII (1804 – 1805). Le détail reflète le caractère rural de l'époque. Il y a 25 prix différents, un seul concerne les passagers, deux les marchandises, dix les animaux. Sont prévus, les transports d'un cheval, mulet, âne, bœuf, vache, veau, porc, mouton, brebis, bouc, chèvre, cochon de lait, oies, dindons. Douze sont relatifs au passage des voitures et charrettes. Il est prévu que le batelier ne pourra être contraint à passer que lorsque les passagers lui assureront une recette au moins égale à ce qui est dû d'après le tarif pour cinq personnes à pied et quand il s'agit de voiture ou de charrette lorsque le conducteur lui assurera au moins une recette de cinquante centimes.

– la gendarmerie en tournée, les militaires voyageant en corps de troupe ou avec une feuille de route sont exempts de droit.

Telle était la réglementation mise en œuvre

L'application de cette loi donne lieu à de nombreuses difficultés :

– en vertu de l'article 8 de la loi du 6 frimaire an VII les particuliers pouvaient obtenir l'autorisation de conserver des bateaux pour leur usage personnel. Les Trentemousins ne s'en sont pas privés et les fermiers n'étaient pas d'accord car il en résultait un manque à gagner.

– les crues fréquentes à l'époque empêchaient la navigation. En 1838 pendant trois mois il n'y a pas

eu de communication entre Trentemoult et le reste de la commune. En 1860, la dame Marquis, fermière du passage d'eau de la Piperie (chantenay) demandait une indemnité pour le préjudice occasionné par les crues et les tempêtes. Elle faisait remarquer que les levées par lesquelles l'île de Trentemoult communiquait avec la rive sud sont couvertes d'eau et qu'elle a moins de clients. Elle demandait donc de cesser le passage quand la crue atteint 4,5 m au lieu de 5 m ce qui lui a été refusé.

– les horaires n'étaient pas respectés.

Une plainte a été déposée contre Julien Marais, fermier du bac des Couëts qui refusait de passer les passagers sitôt que le soleil se couchait. Le préfet décida qu'en toute saison les fermiers de la Piperie et des Couëts sont tenus de passer une demi-heure après le coucher de soleil au prix fixé, double taux après. Ils sont obligés de passer pour ce prix depuis le 15 octobre au 15 mai jusqu'à huit heures du soir.

– Taxe due pour l'entrée et la sortie du Port de Nantes. En 1840 les habitants de Trentemoult ont demandé à être affranchis de cette taxe que l'on exige d'eux lorsqu'ils viennent avec leur équipage dans leur canot soit de Trentemoult à Nantes pour se rendre dans leur bâtiment ou de Nantes à Trentemoult. Le droit auquel on les assujettit s'élève de 10 centimes à 20 centimes suivant le nombre d'hommes dans leur canot. Ils estiment que cette taxe ne doit être régulière que pour les bateaux montant ou descendant du Port de Nantes.

La Révolution a eu des répercussions sur les passages d'eau.

– Une canonnière était stationnée sur le seuil de Rezé entre Trentemoult et les Couëts pour contrôler les passages. Les habitants de Trentemoult ne pouvaient se rendre au bourg de Rezé, leur commune ou aux Couëts, chef lieu de l'administration du canton sans être munis d'un passeport. Or la position de la canonnière est illusoire, car il y a plusieurs passages libres et trop éloignés de la station pour être surveillés. Au cours de la séance du 5 prairial de l'an IV les habitants de Rezé ont demandé à l'administration centrale d'écrire au commandant de la Chaloupe pour lui demander de laisser passer les habitants du canton.

– des permis de circuler étaient nécessaires au cours de la séance du 22 prairial an II. Le citoyen Joseph Chauvelier a été condamné à 24 heures de

prison et déclaré incapable de servir la République car il ne demandait pas « l'exhibition des permis ou cartes ».

– En séance du 23 brumaire an VI « une femme passagère » a fait publiquement reproche à plusieurs femmes des îles de lui avoir volé son bateau dans la nuit du 21 au 22 pour aller « à confesse aux bons prêtres ». Le conseil regrette son manque de moyens, n'ayant que deux gardes-champêtres pour tout le canton. Les agents et adjoints sont pères de famille et avancés en âge. Le conseil ajoute que « les républicains dans notre canton sont très clairs, on ne les compte pas par douzaines. Nous en avons un très grand nombre qui nous joue le rôle de patriote et par derrière se moquent de notre crédulité. En un mot le fanatisme et le royalisme sont restés à un degré excessif. Il nous faut de grands moyens pour les comprimer et nous en manquons actuellement ».

### Fin des passages d'eau

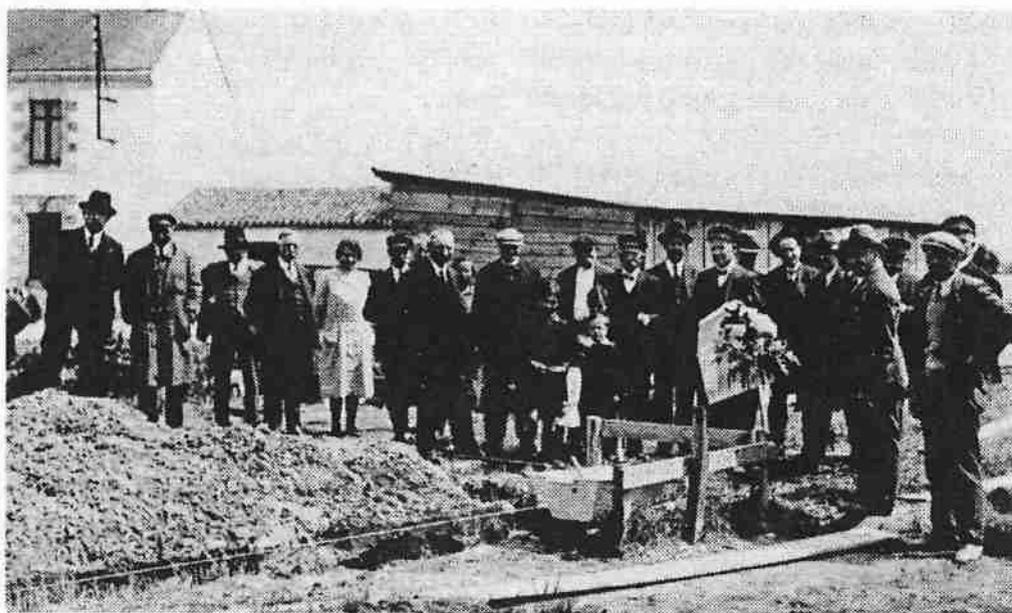
Ils ont disparu avec la construction des ponts ; celui de la Haute-île en 1836, ceux de Rezé et des Couëts en 1858, celui de la Morinière en 1867.

– Le passage de Trentemoult à Chantenay a duré plus longtemps. De 1893 à 1903 il a été assuré par la compagnie des Messageries de l'Ouest. Le service devenant déficitaire, cette dernière a renoncé à son activité à cette date. De nombreux habitants des communes de Bouguenais et de Rezé travaillant à Chantenay le passage d'eau était une nécessité. Le maire de Rezé a alors décidé de réquisitionner les bateaux de la compagnie et d'exploiter le passage selon le système de la régie. Mais au fil des années il y eut moins de passagers et la situation financière devint critique. Au cours de la séance du 23/11/57 le conseil municipal décida la suppression du service des bateaux en tant que régie municipale et rechercha un repreneur. Les adjudications restant sans effet, la vente se fait par un marché de gré à gré qui a pris effet le 1/5/1958. Fin 1968 le service a cessé définitivement de fonctionner.

La disparition des transports fluviaux était quelque chose d'inévitable compte tenu de l'évolution économique et des conditions de vie. Il n'en reste pas moins que cette disparition a enlevé à Trentemoult

son dernier caractère d'île. Comme le disait justement une habitante aujourd'hui décédée « Trentemoult sans bateau n'est plus Trentemoult ». Certes ce mode de transport avait des inconvénients, il n'était pas toujours exact et n'était pas assurer en temps de glace, mais c'était un lieu de convivialité, tous les passagers se connaissaient et échangeaient les derniers potins. Pour ma part je me souviens avoir assisté à bord d'une vedette assurant le

service de Nantes au lancement de bateau du Chantier de la Loire. Au moment du lancement la circulation sur le fleuve était interrompue, mais le patron du bateau nous emmenait à la limite autorisée et nous étions en première ligne pour voir le spectacle. Lorsque le bateau touchait l'eau c'est la vedette de Trentemoult qui klaxonnait la première. C'était l'avantage qui compensait les inconvénients. ■



Pose de la 1<sup>re</sup> pierre de l'Ecole de Ragon (1932)  
Collection privée

# Créer une école à Ragon

M<sup>me</sup> Marie-Claire Douillard-Retière

Avant étaient des labours, des blés. Les soirs d'été, les habitants de la Mirette se retrouvaient sur la chaire pour discuter écoutant les grillons au milieu des vers luisants.

## Une volonté municipale, la tutelle de l'Etat

C'est la volonté de la nouvelle municipalité conduite par le maire Charles Rivière, premier maire du cartel des gauches, qui, le 29 septembre 1929, vote la création d'une école publique à Ragon. (Charles Rivière a été élu maire le 19 mai 1929)

Elle doit soulager l'école de Pont-Rousseau : *" La population de Pont-Rousseau va sans cesse augmentant ... Les deux écoles ne peuvent être agrandies faute de place ... La construction de la ligne de tramway Pont-Rousseau aux trois Moulins va contribuer à assurer un afflux de population nouvelle puisque déjà des lotissements se préparent ... les enfants ... sont obligés de suivre le plus souvent la route nationale n° 137 où la circulation de véhicules de toutes sortes est intense... "*

Sont en projet les lotissements du Moulin Lambert, de la Cocotière, des Naudières, des Trois Moulins, de la Basse-Lande, de la Volière, du Grand Logis, de la Balinière, des Pelloués, du clos des Gas, de la Fraissinière, de la Robinière, de la rue Lechat, du chemin du Chatelier...

Depuis le 30 août 1929 le conseil général ne subventionne plus les constructions scolaires.

Le 14 février 1930 le ministère de l'instruction publique donne son accord.

Le 22 mars 1931 M<sup>lle</sup> Bruneau, directrice de l'école de Pont-Rousseau, demande la création d'une 9<sup>e</sup> classe.

## Les difficultés

Comme rien ne se passe, en novembre 1930, le maire, insiste auprès du représentant de l'Etat sur la nécessité de construire et d'ouvrir l'école à la rentrée d'octobre 1931.

Le 14 décembre 1930 le conseil municipal vote la désaffectation de la partie du Champ de foire lui appartenant depuis un acte de donation.

Dans une pétition du 26 mars 1932, 22 habitants " issus de vieilles familles du pays " refusent la construction de l'école sur le Champ de foire.

*" En effet ce terrain qui était autrefois la propriété jusqu'à concurrence des 2/3, des habitants de Ragon a été vers 1850, abandonné par eux à la commune de Rezé sous la condition formelle que la commune établira sur ce terrain un champ de foire, et que ce champ de foire ne pourra jamais être détourné de sa destination et restera vague toute l'année "*

*" Depuis cette époque, les habitants de Ragon ont toujours joui de ce terrain pour le pacage de leurs animaux. "*

Le préfet conseille à la municipalité de tenir compte de cette réclamation. Dans une autre pétition, le 30 mars 1932, 107 " habitants et pères de familles " demandent à la municipalité de poursuivre son projet.

*" Un groupe d'habitants et pères de famille de Ragon vous serait reconnaissant et vous sollicite de bien vouloir maintenir votre décision pour construire l'école dans de terrain dit du Champ de foire de Ragon. Ce terrain ne servant plus à rien depuis longtemps. "*

Le 10 avril 1932, le conseil municipal décide de ne pas construire sur le Champ de foire.

M. Gar Marilliet (adjoint au maire), de Ragon et M. Guérin (conseiller) rue de la Mirette négocient l'achat des terrains pour remplacer le Champ de foire.

LE - 8 JUIN 1932  
N°

Préfecture  
de la  
Loire-Inférieure  
1<sup>re</sup> Division  
2<sup>e</sup> Bureau

République Française

Nantes, le 30/6/32

Le Préfet de la Loire-Inférieure  
à Monsieur Fleury - Inspecteur  
3 Rue Germain-Boffrand - Nantes

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe la réclamation d'un groupe d'ouvriers, contre M. Racine, entrepreneur, adjudicataire des travaux de construction d'un groupe scolaire à Ragon, C<sup>ne</sup> de Rezé qui emploie un nombre trop élevé d'ouvriers étrangers et les fait travailler plus de 10 à 11 heures par jour, les samedis après-midi et les dimanches en matinée.

Je vous prie de vouloir bien l'examiner et me la retourner avec votre avis.

Le Préfet  
Le Commissaire Général Délégue  
F. Fleury

Fait un rapport  
le 6 juillet 1932  
à propos de la destruction

## Le financement

Le 5 octobre 1930 le conseil municipal de la Ville de Rezé vote un emprunt de 830000 F, il doit couvrir entre autre la totalité des devis de l'école soit 747033,07 F.

Un an plus tard, le 10 octobre 1931 l'Etat accorde une subvention 517 840 F sur les crédits de 1931. Une avance de 414 275 F sera faite le 25 février 1932.

L'Etat accepte d'abandonner sa part sur les rabais consentis par les entreprises soit 145 000 F pour payer : les terrains, les honoraires de notaire, les indemnités pour récoltes non faites, l'installation de l'électricité.

L'école a coûté à la Ville 252 816,16 F.

## La construction

Les plans et devis, réalisés par Mr Gouin, architecte, sont approuvés par le conseil municipal le 6 juillet 1930 et par le ministre de l'instruction publique le 25 février 1932.

Le 6 mai 1932 a lieu l'adjudication des travaux.

- Maçonnerie : M Racine Roger, 34bis rue de Vaugirard Paris (agence de Nantes 12 rue Boileau) (rabais 14%)
- Charpente : M Guillorit Henri, 2 rue de Saverne Nantes (rabais 29%)
- Couverture zinguerie : M. Dubourg Victor, 26 rue Fernand Gasnier Saint-Nazaire (rabais 22%)
- Menuiserie : M. Joubert Pierre, 3 rue Sanlecque Nantes (rabais 27,10%)
- Serrurerie : MM. Bonneau et Robin, Saint-Même le Tenu (rabais 32%)
- Plâtrerie : M. Loyon Emile, 11 rue Alsace Lorraine Rezé (rabais 12%)
- Peinture vitrerie : MM. Escoubas et Cie, 36 rue Chevreul Nantes (rabais 27%)

Le 24 mai 1932 les actes de vente des terrains situés rue de la Mirette sont signés :

- avec François Peneau et Marguerite Artaud pour un terrain en labour de 21a 15ca , situé Landes de Belleville, au lieu dit la " Plaine " ou la " Mirette " ,
- avec M. et M<sup>e</sup> Garreau pour un terrain en labour de 17a 70ca, situé à la " Mirette " ,
- avec M. et M<sup>e</sup> Guibreteau pour 4a 20ca (cette

dernière parcelle a été achetée pour " donner un équilibre à l'école ")

La première pierre est posée en 1932.

Les maçons sont surtout des Italiens, des ouvriers de M. Racine s'en plaignent au préfet.

La pluie vient contrarier l'analyse de l'eau du puits qui alimente l'école.

Finalement deux ailes symétriques sont construites. Elles sont reliées par un préau dont on peut encore admirer la charpente, séparées par un mur de 1,80m de haut, les w.c. sont situés de chaque côté du mur. Chaque aile a trois classes avec un parquet de châtaignier, elle est prolongée par un local avec des lavabos et un caveau. Les classes de l'école de garçons sont séparées par une cloison repliable permettant la transformation en salle de spectacles.

Le 2 octobre 1933 l'entrée des premiers élèves se fait rue de la Mirette.

Les logements des instituteurs et institutrices, ainsi que celui du concierge sont construits en même temps.

Les jardins des instituteurs ne sont pas sur le côté comme sur le plan, mais derrière le préau .

## 1932 : ces étrangers qui dérangent ?

Le 30 juin 1932 le préfet transmet à l'inspecteur du travail " *une réclamation d'un groupe d'ouvriers contre M. Racine, entrepreneur... qui emploie un nombre trop levé d'ouvriers étrangers...* "

Monsieur Remaud, qui habitait en face de l'école, nous précisera que les étrangers de l'époque étaient Italiens. A la fin du chantier l'un d'eux lui fera cadeau d'une truelle.

L'entreprise de maçonnerie RACINE Roger était parisienne, elle avait simplement une agence à Nantes 12, rue Boileau, par adjudication elle avait obtenu la construction en proposant 14 F de rabais sur le devis initial.

## 1932 : ces étrangers exploités

D'après le groupe d'ouvriers Monsieur Racine " *fait travailler les ouvriers étrangers 10 à 11 heures par jours, les samedis après-midi et dimanches en matinée.* "

## Registre matricule des élèves admis à l'école de fille de Ragon

entrée du 2 octobre 1933

Date de naissance	Villages	Profession des pères	Ecole d'origine
1919 : 0 1920 : 1 1921 : 8 1922 : 5 1923 : 8 1924 : 8 1925 : 10 1926 : 11 1927 : 18 1928 : 22 1929 : 23 1930 : 8 1931 : 2	Ragon : 34 Les Chapelles : 34 Le Chatelier : 12 Le Genétais : 7 La Brosse : 5 Praud : 2 Chêne creux : 3 La Houssais : 4 La Carré : 2 Bauche Thiraud : 3 Rte de La Rochelle : 1 L'Aufrère : 5 La Malnoue : 1 La Blanche : 1 Bouguenais : 2 Non précisé : 6	Manœuvre : 29 Chauffeur : 12 Maçon : 10 Agriculteurs : 8 Camionneur : 5 Commerçant : 5 Mouleur : 3 Charpentier : 3 Couvreur : 3 Cantonnier : 2 Directeur d'école : 2 Employé : 2 Employé du gaz : 2 Employé de chemin de fer : 2 Electricien : 2 Facteur : 2 Grutier : 2 Marchand primeurs : 2 Tourneur : 2 Tonnelier : 2 Serrurier : 2 Boucher : 1 Chaudronnier : 1 Charbonnier : 1 Cartonnier : 1 Décolleur : 1 Déménageur : 1 Ebéniste : 1 Forgeron : 1 Md. forain : 1 Mécanicien : 1 Maréchal : 1 Ouvrier : 1 Peintre : 1 Portefaix : 1 Tourneur : 1 Sans profession identifiée : 6	<b>Laïques : 43</b> Pont-Rousseau : 34 Montreuil : 2 Nantes Sébastopol : 1 Rezé : 3 Le Bignon : 2 Argenteuil : 1
Parmi eux non encore scolarisés : 1927 : 4 1928 : 16 1929 : 16 1930 : 9 1931 : 2			<b>Libres : 23</b> Pont-Rousseau : 13 Les Sorrinières Bouguenais : 2 Quai Hoche : 1 Nantes : 3
			<b>Première école :</b> Filles : 24 Garçons : 32

## Première rentrée, premiers élèves

Sur le fronton de l'école on peut lire 1932; mais les premiers élèves ne rentrent à l'école que le 2 octobre 1933.

D'après les registres matricules et les témoignages d'anciens élèves, à l'école de filles seule la directrice M<sup>me</sup> Bazil, est une maîtresse titulaire, les deux autres sont remplaçantes.

A l'école de garçons dont M. Legrand est le directeur, il y a deux maîtres.

Le 15 octobre 1933 le conseil municipal fait état de l'ouverture de l'école avec 180 élèves.

Les élèves sont répartis dans 5 classes : 2 chez les garçons, 3 chez les filles dont une enfantine.

Sur 124 élèves, (nous possédons seulement les registres des élèves admis à l'école des filles), 43 ont déjà fréquenté une école laïque, 23 une école libre, pour 56 d'entre eux c'est la première scolarisation (4 enfants ont 6 ans, 16 enfants ont 5 ans). La création de l'école permet donc une scolarisation plus précoce.

• Ecoles laïques : Pont-Rousseau 34, Rezé 3, Montreuil et le Bignon 2, Nantes et Argenteuil 1.

• Ecoles libres : Pont-Rousseau 13, Les Sorinières 4, Bouguenais 2, Nantes 4.

• Première école (filles et garçons) 56.

• Inconnus

Ils habitent principalement trois villages : Ragon (34), les Chapelles (34), Le Chatelier (12) mais aussi le Genétais (7), la Brosse et l'Aufrère (5), la Houssais (4), le Chêne-Creux et la Bauche Thiraud (3), Bouguenais(2).

Professions des pères (d'après le registre matricule des élèves inscrits) :

Près du quart des pères sont manoeuvres : 29 principalement aux chantiers navals. Les plus nombreux sont ouvriers qualifiés : 22 dans le bâtiment, 11 dans l'industrie, 5 dans l'artisanat. 22 sont commerçants, viennent ensuite les pères qui travaillent dans les transports : 17 sont chauffeurs, camionneurs ou portefaix. On trouve 12 employés et 8 agriculteurs. Dès la première année des enfants de forains non sédentaires fréquentent l'école.

Manoeuvres 29; chauffeurs 12; maçons 10; agriculteurs 8; camionneurs 5; commerçants 5; mouleur 3; charpentiers 3; couvreurs 3; cantonniers 2; directeur d'école 2; employé 2; employés du gaz 2; employés de chemin de fer 2; électriciens 2; facteurs 2; grutiers 2; marchands de primeurs 2; tourneurs 2; tonneliers 2; serruriers 2; boucher, charbonnier, chaudronnier, cartonier, décolleteur, déménageur, ébéniste, forgeron, marchand forain, mécanicien, maréchal, ouvrier, peintre, portefaix, tourneur. Sans profession identifiée 6. ■



1<sup>ère</sup> rentrée scolaire (1933)  
Collection privée

■ Sources : témoignages, archives municipales de Rezé, archives départementales (44).

## Village d'origine des élèves admis à l'école de Ragon

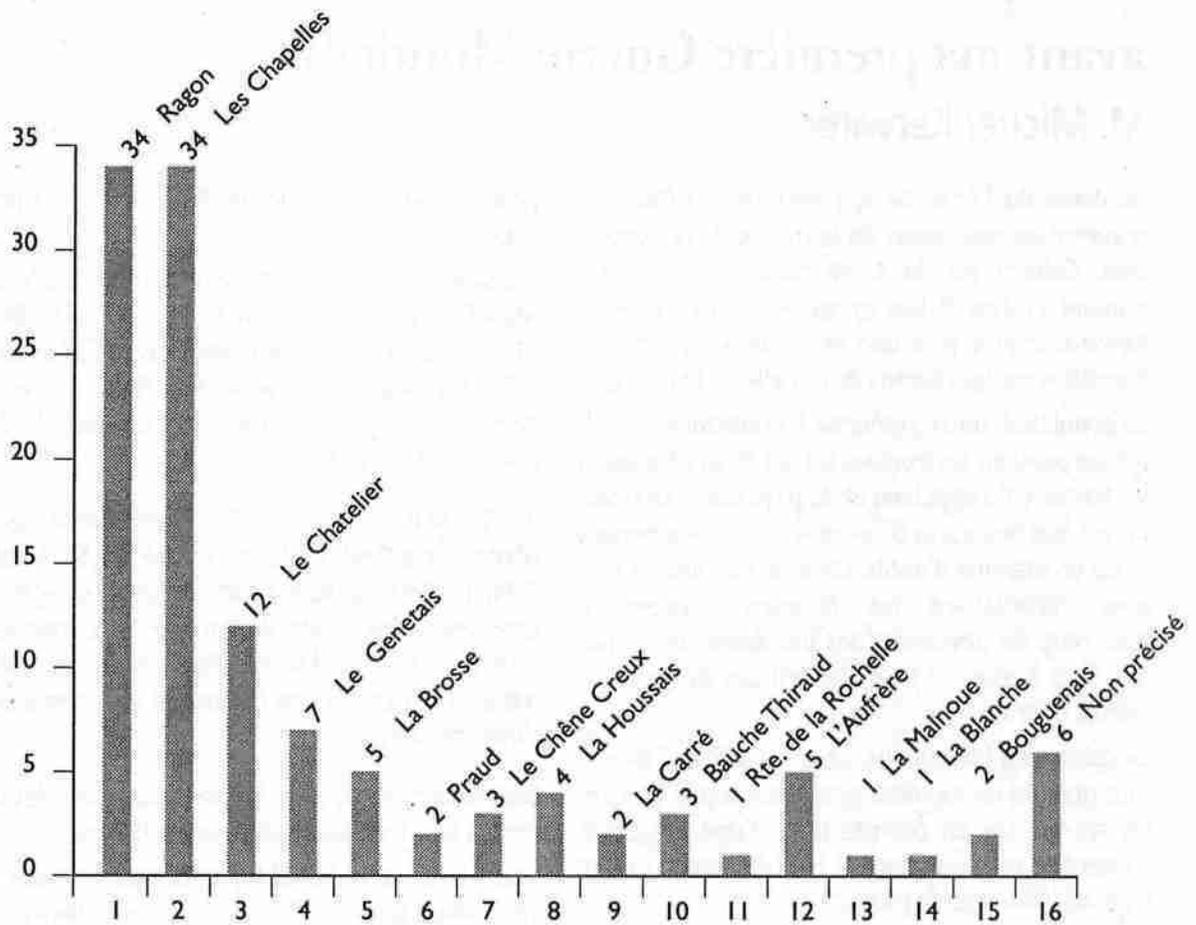
Dans les registres matricules encore visibles à l'école de filles, on peut faire une étude sur 5 ans, après nous n'avons plus la liste des garçons inscrits à l'école maternelle.

Pour Ragon il faut noter un groupe important de forains ou marchands forains qui restaient de quelques jours à quelques mois.

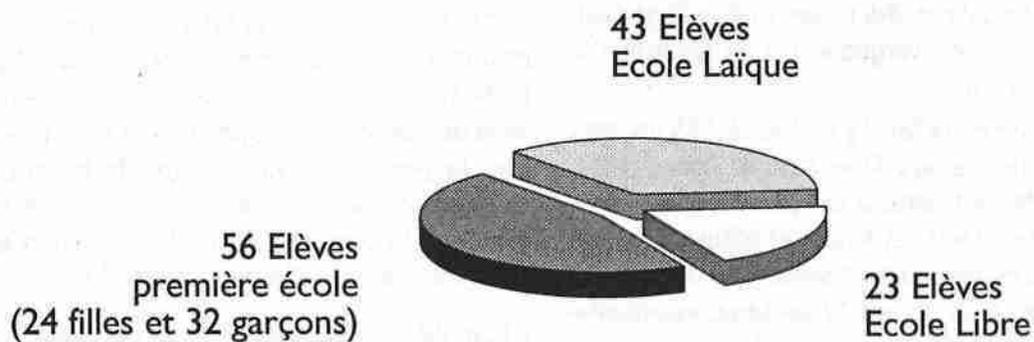
7,5 % des enfants viennent de communes limitrophes principalement Bouguenais dont certains villages sont très écartés du bourg.

	2 oct. 1933	1933 1934	1934 1935	1935 1936	1936 1937	Total par villages
Ragon	34	18	23	7	17	99
Les Chapelles	34	11	12	3	6	66
Le Chatelier	12	6	3	8	0	29
Le Genétais	7	2	0	1	0	10
La Brosse	5	1	2	0	0	8
Le Chêne Creux	3	2	2	1	1	9
Praud	2	2	0	0	0	4
La Houssais	4	1	2	1	0	8
La Carré	2	2	4	2	3	13
Bauche Thiraud	3	1	0	0	0	4
Rte. de La Rochelle	1	0	0	0	0	1
L'Aufrère	5	0	2	0	2	9
Trois Moulins	0	1	0	0	4	5
La Malnoue	0	0	1	0	1	2
Moulin Guibreteau	0	0	1	0	1	2
La Robinière	0	1	0	2	1	4
La Coran	0	0	0	0	1	1
Les Retas	0	0	1	0	0	1
La Blanche	1	0	0	0	0	1
Bouguenais	2	0	2	1	0	5
Bouguenais le Breil	0	1	0	0	0	1
Bouguenais le Drouard	0	3	2	0	0	5
Bouguenais la Pierre du Breil	0	0	0	0	1	1
Les Sorinnières	0	0	0	1	1	2
Nantes	0	3	2	0	0	5
Vertou le Chêne	0	0	0	0	4	4
Non précisé	6	0	1	1	1	9
<b>Total par années</b>	<b>124</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>308</b>

## Villages d'origine



## Ecoles d'origine



Les personnes qui pourraient et souhaiteraient apporter des informations sur ces faits sont invitées à prendre contact avec M<sup>me</sup> Douillard-Retière au Centre-Culturel du quartier de Ragon, rue Vivier.  
Tél. : 02 51 70 20 32.

# Les paysans, à Rezé, avant ma première Guerre Mondiale

M. Michel Kervarec

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, la paysannerie à Rezé, représente un peu moins de la moitié de la population. Celle-ci est de 4756 habitants en 1820, premier chiffre fiable après les troubles de la Révolution et la ponction de jeune gens faite par Napoléon sur les champs de bataille de l'Empire.

La population rurale rezéenne fut directement malmenée pendant les troubles du fait de la situation à la charnière du pays bleu et du pays blanc. Le résultat est que beaucoup de terre ont été abandonnées et qu'on manque d'outils. On manque aussi d'aide pour reconstruire les bâtiments incendiés. Beaucoup de paysans n'ont pas autre chose que leur bras à offrir et ne disposent pas du moindre animal de trait.

La culture du blé domine, ce qui explique l'important nombre de moulins, que beaucoup, il faut reconstruire. On en compte plus d'une vingtaine concentrés près du bourg, à Pont-Rousseau et aux trois moulins, pour la plupart.

Les paysans rezéens, du moins ceux qui ont des droits sur les landes et prairies communes – c'est à dire beaucoup – vont voir ceux-ci être remis en cause sous la restauration. On va assister au démembrement des grandes landes de Belleville non sans manifestations des usagers des villages voisins, spoliés sans vergogne par la municipalité Joseph de Monti.

A cette époque (1828), il y a, à Rezé, 565 hectares de terres cultivées et 297 hectares de vignes, celles-ci généralement tenue à complant. Les prés couvrent 220 hectares, les landes et pâtures plantées 163 hectares, les jardins et vergers 80 hectares. La culture de l'osier couvre 17 hectares, essentiellement sur les bords du Seil. Les châtaigneraies couvrent 4 hectares, et bois et taillis 13 hectares. La culture du lin est attestée.

Rezé est alors cité parmi les quelques communes modèles à cause de la mise en valeur de ses landes. La proximité de Pont-Rousseau où l'on peut trouver tout ce qui est nécessaire aux cultivateurs sans frais de transport important n'est pas à négliger. De ce

point de vue, les paysans de Rezé sont des « privilégiés ».

Les grandes propriétés foncière sont alors celle des Monti avec 164 hectares, celle des Bruc-Montplaisir, à la Bauche-Thiraud, avec 67 hectares, celle des Digeon d'Asnière, à la Brosse, avec 30 hectares et celle des Sarrebourse d'Audeville, à la Balinière, avec 27 hectares.

A la fin de la restauration 37,5 % seulement des rezéens travaillent la terre, contre 47,5 % sous l'Empire. Cette chute est surtout due à un léger accroissement de la population maritime, mais surtout à l'essor rapide de Pont-Rousseau qui a retrouvé largement son commerce et commence à s'industrialiser.

Sous la Monarchie de juillet, les communes des îles vont, à leur tour, être démembrées (1846).

Sous la seconde République, le recensement de 1851 nous donne 169 propriétaires cultivateurs, 562 fermiers, 56 propriétaires, 9 fermiers à statut particulier, 35 métayers, 367 journaliers et 69 domestiques. Il a indiqué 188 personnes dans les maraîchages cinq ans plus tard, 97 personnes travaillant dans la meunerie.

En 1856 Rezé a 7054 habitants, Le faubourg de Pont-Rousseau en abritant plus de la moitié. A partir de 1866, ce qui correspond à l'ouverture de la ligne de voie ferrée entre Nantes et la Roche-sur-Yon, la population va décroître fortement, en conséquence de l'effondrement du commerce de gros à Pont-Rousseau. Cela va durer une bonne dizaine d'années, puis l'essor va reprendre.

Il faut attendre l'année 1892 pour avoir une statistique complète sur l'agriculture à Rezé. Il y a alors 689 hectares de terres cultivées soit bien plus qu'en 1828. On compte 221 hectares de jachères, 230 hectares de prairies naturelles, 370 hectares de vigne (soit 73 hectares de plus qu'en 1828), dix hectares de jardins et 34 hectares de baie. On compte 381 chevaux, 12 ânes, 328 porcs, 15 chèvres et 1077 bovins dont 480 laitières. Les com-

munes du sud de la Loire ayant des prairies humides sont alors connues comme les principaux cadres d'élevage de la région.

Il y a 601 exploitation mais la grande majorité (398) possèdent moins d'un hectare. Beaucoup de celle-ci n'ont aucun animal de trait. 162 exploitations ont de 1 à 5 hectares de terre, 22 en ont de 5 à 10 hectares, 18 en ont de 10 à 20 hectares. Une seule se situe entre 20 et 30 hectares.

403 de ces exploitations sont tenues par le propriétaire et sa famille, 79 sont tenue en ferme avec bail. Enfin, 178 sont tenues sous le régime de la location verbale. On mesure l'extrême fragilité de ces dernières à la veille du monde contemporain.

La statistique pour 1904 - 1905 nous donne 670 hectares de terre cultivées, 176 hectares de prairies naturelles et herbages, 100 hectares de pâturages et pacages, 203 hectares de vigne (très forte diminution) 30 hectares de landes et incultes, 75 hectares de cultures diverses (oseraies, etc) et 10 hectares de bois. 297 hectares sont dits non agricoles (Rezé a alors environ 8900 habitants).

parmi les cultures, on note 334 hectares de blé, 12 hectares d'avoine, 8 hectares de pois verts, 3 hectares de pois grains, 2 hectares de haricots grains, 108 hectares de pommes de terre, 95 hectares de choux, 10 hectares de trèfle, 6 hectares de luzerne, 18 hectares de jardins, 44 hectares de maraîchage et, nous avons vu, encore 203 hectares de vigne.

Le nombre de chevaux (375) est sensiblement le même que 15 ans plus tôt. Celui des ânes n'a pas changé et celui des porcs (240) à peine. Par contre celui des bestiaux est passé de 983 et a donc diminué.

On ne compte plus que deux moulins à vent et deux minoteries.

En 1907, un des deux moulins a disparu.

La statistique de 1910 indique 700 hectares de terres labourables, 195 hectares de prairie naturelle et herbages, 27 hectares pâturage et pacage (chiffre très inférieur à celui de 1904 et difficile à expliquer). La surface de vigne est passé à 209 hectares et celle des maraîchages a 22 hectares (diminution de moitié). On compte 10 hectares de bois et 30 de landes; 14 hectares sont comptés en divers. Enfin 328 hectares sont dits non agricoles.

Parmi les cultures on compte 345 hectares de blé, 15 hectares d'avoine, 1 hectare et demi de sarrasin,

105 hectares de pomme de terre, 24 hectares de pois et haricots, 28 hectares de betteraves fourragères, 4 hectares de rutabagas et navets fourragers, 0,5 hectare de lin.

Le nombre de chevaux diminue mais pas tant que celui des bestiaux qui ne sont plus que 509, alors qu'on compte 10 ânes, 180 porcs et 45 chèvres.

En 1992, le dernier moulin (des trois moulins) a cessé de fonctionner et il ne reste plus qu'une minoterie (la Butte Praud), tenue par Chénard.

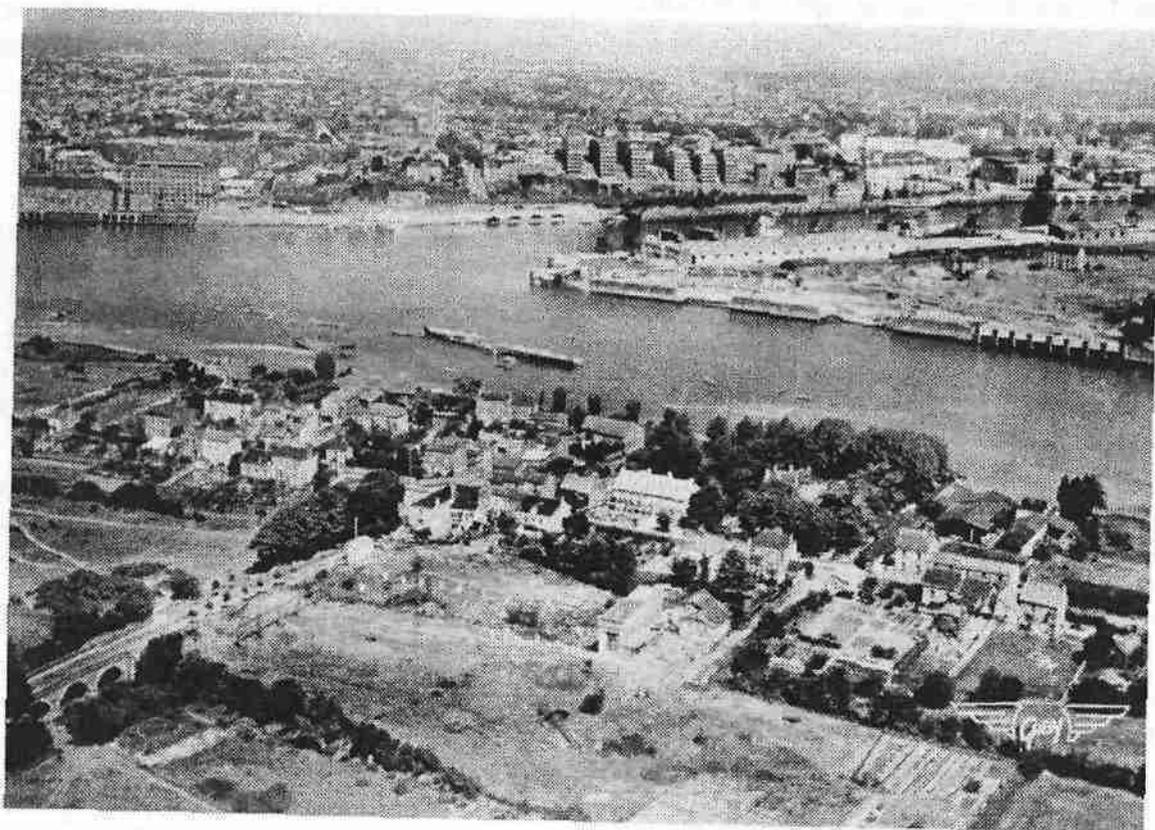
La statistique de 1914 nous donne 713 hectares de terres labourables, 222 hectares de prés, herbages et pâturages, 202 hectares de vigne, 24 hectares de maraîchages, 10 hectares de bois et 30 de landes, 14 hectares de « divers », et 328 hectares non agricoles.

Le blé représente 338 hectares, l'avoine 15 hectares, le sarrasin 2 hectares, les pois et haricots 37,5 hectares, les pomme de terre 102 hectares, les betteraves forragères 31 hectares, les choux 90 hectares, les rutabagas 4 hectares, le lin 0,5 hectare, le trèfle et la luzerne 13 hectares, l'horticulture représente 10 hectares (avec les pépinières), les oseraies comptent pour 4 hectares.

Le nombre des animaux est considérablement réduit. On ne compte plus que 336 chevaux, 8 ânes, 97 porcs, 28 chèvres et seulement 457 bovins.

La minoterie Chévard ferme ses portes en 1915.

Avec la guerre, le marasme s'installe. En 1916, on compte que 124 chevaux et 336 bovins. ■



Northouse. Vue aérienne  
Collection privée

# Un enfant de la Basse-île

M<sup>me</sup>. L. Biron

Jean-Claude Montel est né en 1940 à Nantes. En 1986 il était venu à Trentemoult dédicacer son sixième roman « L'enfant au paysage dévasté » dans lequel il évoque son enfance à Basse-Ile. Dans une chronique douce-amère il fait revivre les bords de Loire des années 1945 - 1950 avec beaucoup de sensibilité. Où l'on voit que la vie du village était encore très liée au caprice du grand fleuve et où les enfants menaient une existence plus proche de petits ruraux que de jeunes citadins, malgré les séquelles de la guerre.

## Voici l'extrait :

« Nous habitions la Basse-Ile, au bord de la Loire, une mince bande de terre inondée presque chaque hiver et traversée d'est en ouest par une route, que nous empruntions chaque jour, répondant aux noms successifs des rue des Abattoirs, rue des Chevaliers, rue du North-House. Nous prononcions Norkiouse, sans égards aux chevaliers du Temple (dits de North-House) qui gardèrent l'entrée du port entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle.

De fait, cette rue était plus familièrement appelée par ses riverains : rue de la Haute-Ile et rue de la basse-Ile, du nom de ces deux petits villages de pêcheurs construits en bordure du fleuve, face au quai Wilson et à la ville de Nantes. Notre territoire commençait à la gare de Pont-Rousseau, au pont dit de chemin de fer, jusqu'à Norkiouse. Celui de l'enfant, plus petit encore, à l'endroit où la route venait toucher presque la rive du fleuve, au lieu dit : la Basse-Ile. En fait, il se bornait, sur les berges de la Loire, à quelque minuscules criques, couverte par l'eau à marée haute, deux ou trois bouquets de saules et de frênes, ainsi que les roseaux plumeux et mince frange de sable incertain qui constituait notre plage et où était ancrée notre plate.

De l'autre côté, au sud, s'étendaient les jardins, les vergers, puis les champs jusqu'au fin réseau des boires plantées d'oseraies et de roseaux, que la marée montante venait irriguer chaque jour. Et, en

tout premier lieu, leur jardin avec les essences « venue des îles », témoins discrets mais néanmoins reconnaissables à tous d'une époque, pas si lointaine, où la Basse-Ile dans le prolongement de trentemoult était habité par des marins cap-horniers.

La seule industrie, sur ces berges, était constituée par deux ou trois chantiers de construction navale à demi détruits, où nous errions parmi les bateaux de pêche abandonnés là, et qui pourrissaient sur le flanc, face aux grands cargos aux couleurs fraîches et vives, venus d'Amérique ou d'Afrique apporter le bois, le charbon, les phosphates, les agrumes dans un ballet incessant de remorqueurs, de sirènes et de cris. Cette agitation occupait beaucoup de notre temps. Son frère tint même un gros cahier, sorte de registre de port, où il consigna tous les renseignements disponibles sur ces bateaux, dont les noms, associé aux timbres des « colonies » dont il faisait collection, étaient comme les messagers d'une géographie inaccessible, merveilleuse et mythique. La Hague, la Hève, le Sainte-Maxime, le Saint-Ferréol... étaient les plus réguliers et le plus fidèles. Le paquebot Antillais qui remonta une fois la Loire jusque là vint un soir s'accoster devant eux dans une débauche de lumières et de remorqueurs, déployant pendant plusieurs jours un faste qui les fascina et produisit chez son frère une sorte de choc ou de déclic : il serait marin. Cependant, là où nous nous tenions, vivant par procuration au rythme du grand port en face, nous restions silencieux, presque invisibles et vaguement méprisés par ceux de la ville. Nous n'étions de rien et de nulle part au milieu de ces ruines de guerre. Personne ne traversait le fleuve pour venir nous voir sur notre langue de terre.

Quand ce fleuve en hiver, entre décembre et mars, envahissait les champs, les jardins et, parfois même, « passait » sur la route dans un flot de boue, impétueux, isolant pour quelques jours les petites maisons aux toits de tuile rouge. La « crue » faisait partie de notre vie, au même titre que la neige pour les montagnards, et nous l'attendions

chaque année avec crainte, mais aussi avec une joie secrète, presque avec impatience. Car pendant le temps que duraient ces inondations, la région reprenait son aspect primitif. Pendant ces jours où il fallait se rendre au travail ou à l'école en barque, nous étions tous à la joie de godiller entre les arbres à demi immergés, et comme libérés de ne plus rien reconnaître du paysage : toutes clôtures, séparations, haies et barrière abolies, nous allions d'une maison à l'autre prendre des passagers pour les conduire à Rezé ou Pont-Rousseau. Nous nous hélions d'une barque à l'autre, les rancœurs et les inimitiés soudains évanouies, avec une sorte bien particulière d'allégresse que ni la gêne procurée, ni la crainte bien réelle des dégâts prévisibles des eaux parvenaient à étouffer. Chez les adultes même. Aussi, est-ce presque avec tristesse que l'enfant voyait, après quelques jours, l'eau refluer et regagner lentement son lit et le vie retrouver son cours habituel.

Cette vie qui, bien plus encore que nous le pensions, fut pendant toutes ces années rythmées par le fleuve. En hiver donc, mais aussi au printemps, avec ses soirées encore fraîches, criblées par des lanternes ou encore des fanaux des pêcheurs de civelles qui entraient ou sortaient du petit port de Trentemoult, le tamis haut dressé à la proue de leur barcasses, en s'appelant sur l'eau.

Mais le fleuve n'était réellement que le fleuve en été, pendant ces trois mois de vacances que nous passions dans cet univers dévasté de vieux chaland et de bidons éventrés, où nous allions pieds nus dans le chaos de béton et de pierre arraché aux arches du quai par les bombardements de la guerre et que la marée découvrait chaque jour pendant une heure ou deux, pour nous permettre, en quelque sorte, d'y aller pêcher.

Il y avait l'entrée, le matin, dans l'eau tiède et comme fumante encore de douceur. Dans le velours moite d'herbes et de vase. Et puis la longue journée écrasée de chaleur, jusqu'à cette heure de l'après-midi où la marée apportait, avec son flux odorant et délicatement salé, les nuages et le vent de la mer. Lorsque la lumière devenait blanchâtre, presque grise, et que l'eau s'irisait, frissonnait plutôt, jusqu'au soir. Pendant ces soirées lourdes et moites nous nous attardions, parfois bien après la nuit, au bord de l'eau pour tenter d'identifier ce parfum d'herbes, de menthe, de roseau, de vase et de coaltar si subtil et si changeant dans sa domi-

nante qu'entre l'algue et la camomille nous ne pouvions qu'ajouter des noms de plantes sans pouvoir jamais en retenir un seul. Nous appelions cela « jouer aux parfums ». Pendant ce très long temps d'été, parfois seul, ou avec quelques amis de hasard, mais le plus fréquemment avec son voisin Denis, il allait de jardin au fleuve, du fleuve aux champs : dans le fin et secret réseau des boires de la Loire qui, en cette partie d'un ancien bras séchée, perdait son nom au profit de celui du Seil. Tel était en effet le nom de cette rivière qui n'existait vraiment que de l'eau que lui apportait la Loire à marée haute. Où nous trouvions des anguilles et des chevesnes et où, se fiant tantôt à l'organisation naturelle des lieux, tantôt ne comptant que sur notre industrie, nous aménagions des barrages et des nasses où les poissons restaient prisonniers sitôt que les flux se retirait. Il suffisait alors, dans les trous découverts, d'aller les prendre avec un filet ou une épuisette.

Et puis il y avait les haies aux mûres, celles aux champignons, le coin aux framboises et aux nèfles, et enfin les jardins. Celui aux pommes reinettes, aux groseilliers et aux cassis. Les raisins, les cerises...

Le reste du temps, toujours flanqué de son ami Denis, ils hantaient les lieux abandonnés, les terrains vagues, les ruines de guerre dans l'espoir de trouver des casques allemands, des cartouchières, ou des armes. Ils cherchaient plus particulièrement les douilles de balles en cuivre qu'ils échangeaient aux « grands » contre des livres ou des billes pour que les plus habiles, les plus inconscients, ou les plus intrépides en extraient la poudre qui, séchée puis mélangée au carbure ou à la chaux vive, servait ensuite à aller, le soir, à la pêche à la bouteille.

Mais le plus souvent nous nous tenions au bord de la rive, autour de la vieille plate qu'il fallait remettre en état chaque année en prévision de la prochaine crue, et qui servait surtout, et presque exclusivement, à aller pêcher sur le fleuve, et parfois à le traverser pour accoster au pied des immenses cargos et nous promener sur les quais, parler aux marins affairés sur le pont, franchir avec émotion la passerelle pour les rejoindre. Entendre ces accents étrangers, voir des visages inconnus et revenir parfois avec un paquet de cigarettes et quelques fruits. Ainsi était ce lieu où l'enfant vécut, où nous pêchions, où l'on allait se laver, qui guérissait les maladies de peau et où l'on plongeait

même les nouveaux-nés. Face à l'ancienne île Mabon, d'où s'échappaient sans relâche d'épais et odorants panaches de fumée.(...)

Ainsi l'enfant, s'abandonne-t-il peu à peu au charme étrange de ce paysage dévasté. Se laisse prendre et pénétrer de rythmes, d'odeurs et de couleurs. Il s'y aventure progressivement et se l'approprie sans savoir, d'abord, ce qu'il y recherche ou ce

qui l'y pousse secrètement. Ce doit être ainsi de toujours, lui semble-t-il, à travers les récits de son père ou de son oncle quand, eux, ils allaient pêcher la nuit et devaient ramper pour passer sous les projecteurs allemands qui surveillaient en permanence la rive depuis les bateaux à quai. Il se tient à la place où son père tomba et se cacha dans la vase, face à l'eau noire et lisse d'où il croit voir soudain surgir des avions anglais ». ■

Jean-Claude Montel

« L'enfant au paysage dévasté »

Edition Flammarion – 1985



"Haute-Île, le café "Chez Ma Tante"  
Source : Archives municipales de Rezé, 5 F1

# Rapport d'activité de l'Assemblée générale du 22 mars 2002

## Chers Amis

Nous voici donc une fois de plus réunis en Assemblée générale. Comme d'habitude, nous allons avoir à faire le bilan de l'année et dégager de nouvelles perspectives pour les 12 mois à venir. Nous ferons ensuite le point sur les adhésions et les finances, puis nous renouvellerons le bureau.

Enfin comme chaque année, avant le traditionnel pot, nous procéderons à une animation particulière. Cette année le diaporama sur les fouilles à la Tanière.

L'an dernier, nous étions très inquiet en matière de défense du patrimoine. Des menaces pesaient sur l'Eglise Saint-Paul ainsi que sur l'ancienne filature baviller frères au Chêne-Gala, dernier grand témoin à Rezé de l'architecture industrielle de ce que l'on a appelé « La belle Epoque ».

Nous n'avions pas tord d'être inquiet. Le Conseil municipal a pratiquement décidé de la destruction de la chapelle, à la majorité de ses membres, ne conservant qu'une trace en élévation. C'est pour nous une grande déception car les arguments ne manquaient pas pour sa conservation. Elle était de bonne facture sans être, bien évidemment un « monument historique » au sens habituel ... usité. Elle était le témoin d'une époque, un lieu de mémoire, une illustration de 100 ans de la vie rezéenne.

Sur le plan artistique, les vitraux du chœur étaient d'excellente qualité. Ceux de la nef étaient des ex-votos offerts par les malades qui avaient trouvés guérissons dans ses lieux. A ce titre, ils avaient valeur-historique. Mais tous nos arguments n'ont pesés pour rien pas plus que les pétitions et la mobilisation. Sans doute insuffisantes des habitants du quartier pour faire pièce à la volonté de raser le tout.

On a disais-je, décidé de garder une trace avec la bases des murs, ce qui est pour le moins dérisoire. On aurait aussi décidé de conserver les vitraux, mais pour en faire quoi ? Si c'est pour les stockés

dans je ne sais quel atelier municipal en attendant le moment de pouvoir les utiliser pour on ne sait quoi, autant les céder à une maison de religieuse qui saura quoi en faire. Et tant pis pour le patrimoine rezéen. Ils seraient mieux en Tourraine ou ailleurs.

En ce qui concerne l'ancienne filature du Chêne-Gala, il semble que les choses n'est pas bougé, ou plutôt si. Le projet immobilier est en cours de révision à la baisse. Il est baptisé la Motte-Vigier, association bizarre qui fait disparaître le Motte à Pelouailles, nom historique qui aurait mérité d'être conservé.

Parmi les pertes de l'années et puisque nous en sommes aux mottes féodales, notons que le site de la Jaguère a été bâti sans que personne ne s'émeuve. Il y avait pourtant une fouille à faire. Le médiéval est non moins intéressant que le gallo-romain. Cette motte existait encore en élévation au 19<sup>e</sup> siècle et l'érudit ... Bizeul nous en a laissé une description précise. Nous avons plusieurs documents attestant de la présence de mines sur la motte à l'époque en question. Mais nous n'avons pas été écoutés et le site, là aussi est perdu.

Cette année n'a pas été heureuse en ce qui concerne la présentation du patrimoine. C'est encore vrai pour la Bauche-Thiraud. Nous avons fait notre deuil de l'ancienne orangerie transformé en ... café grotesque dans un décor non moins grotesque où le kitch tient lieu d'œuvre d'art. L'architecture n'est elle pas un art ? Mais il arrive aussi qu'elle ne serve qu'à faire du beurre.

On sait que, au terme de notre lutte pour sauver un des pavillons des marais de la Bauche-Thiraud, nous n'avions réussi qu'à en « sauver » la remarquable charpente. On nous promit alors qu'on la remonterait à l'occasion d'une opération communale, par exemple le futur gymnase de Ragon.

Dans le bulletin municipal, l'adjoint concerné se vanta d'avoir sauver la charpente.

Puis un jour, dans un nouveau bulletin nous vîmes une esquisse du futur gymnase de Ragon avec un toit absolument plat. Nous nous apprêtions à écrire à monsieur le maire pour savoir ce que devenait la charpente, démontée pièce par pièce (elle était chevillée) en vue d'être remontée, quand, par la « bande » nous apprîmes que stockée dans un coin de l'ancien centre commercial de la Butte de Praud, elle avait été débitée en forme de pointillés. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur l'avenir de cette superbe charpente qui embarrassait, on s'en doute, beaucoup de monde.

Tout cela est, en fin de compte, assez lamentable.

Les bonnes nouvelles sont venues des fouilles archéologiques. Nous tenons à saluer ici la remarquable exposition qui se tient encore à l'Espace Diderot, la première à dresser un panorama de Rezé antique. Nous avons pris bonne note du fait que, lors de l'inauguration, M. Gilles Retière, maire, a renouvelé son souhait de voir tout cela présenté dans un musée, à l'usage permanent des rezéens et autres visiteurs.

Le site de la Blanche (dit la Tanière) a révélé diverses constructions dont le plus important est la base d'une église que les archéologues datent des débuts du 6<sup>e</sup> siècle. Nous nous attendons à ce qu'un jour un tel édifice – chapelle de prieuré – soit découvert dans le secteur. Les champs Saint-Martin témoignaient en ce sens de plus encore. Les briques à l'effigie d'Adam et Eve retrouvées au 18<sup>e</sup> à un endroit imprécis du secteur. Ces briques étaient identiques à celle retrouvées sur le site de l'abbaye de Vertou qui, elle, datait de la fin du 6<sup>e</sup> voire des débuts du 7<sup>e</sup> siècle. Pour cette raison, nous pourrions supposer que l'édifice dont elle provenait était dédié à Saint-Martin de Vertou. Mais la datation des ruines au début du 6<sup>e</sup> siècle nous obligerait d'envisager Saint-Martin de Tours.

On sait que la ... est consacré à Saint-Pierre et qu'on y honorait aussi Lupien et Symphorien, la chapelle consacrée à ces saints – où ce qui en restait – ayant été rasée au 18<sup>e</sup> siècle. Ainsi on devrait donc rajouter Martin de Tours Parmi les saints honorés de haute antiquité à Rezé ou plutôt Ratiatum, chose qui, bien sûr, reste au niveau de l'hypothèse.

Parmi les choses positives, notons aussi l'enrichissement des archives, entre autres par le versement des fonds de la clinique Saint-Paul.

Au niveau du travail historique, il est retranscrit par le bulletin. force est de constater que nous avons été défaillants avec un seul bulletin sorti dans l'année, ce qui pose un problème vis à vis des adhérents. La plupart ne prennent leur carte qu'en soutien, mais il est normal qu'ils attendent quelque chose en retour. Les thèmes de recherches ne manquent pas, mais – problème récurrent – nous manquons toujours de plume. A cela est venu se rajouter un trop grands laps de temps entre la remise des articles et la parution. Il y a aussi un problème technique à résoudre et nous devons y arriver, deux numéros par an, vue l'épaisseur du bulletin, ne devrait pas être une chose impossible à maintenir.

\* \* \*

En dehors du bulletin, il y a un travail qui vient juste d'être entamé et qui devrait intéresser nos adhérents comme l'ensemble des rezéens. Notre ami Yann Vince a posé les bases d'un nouvel ouvrage qui devrait être consacré aux rues de Rezé, l'origine de leur dénominations.

\* \* \*

Notre association n'est que peu apparue à l'extérieur, soit un stand à la fête du quai Léon Sécher – dans des conditions climatiques calamiteuses – ou un stand aux rencontres régionales d'histoire de Bignon. Elle n'avait pas été invitée au Forum des Associations, chose qui va être réparer cette année. Nous serons bien présents le 14 septembre à la Trocardière et vous êtes tous invités à nous rendre visite et, pour ce qui sont disponibles, à aider au stand, si besoin est.

\* \* \*

Notre association compte un nombre d'adhérents relativement élevé puisque – le trésorier devrait le confirmer – nous devons être autour de 120, mais l'âge moyen est un peu plus élevé chaque année par manque de sang neuf. Là aussi, c'est un problème récurrent qui, s'il n'est pas résolu, mettra en cause, à terme, la survie d'une association qui maintenant, à plus de 20 ans. Notre présence à la trocardière a, entre autres buts, de nous faire connaître auprès de personnes qui nous ignorent et pourraient être intéressées par notre activité de recherche ou autres. Alors espérons que la journée sera fructueuse. ■

## La vie de l'association

### **Les Amis de Rezé à la fête du Quai Léon Sécher et au forum des Association de Rezé**

Le 14 septembre prochain, les Amis de Rezé seront présents au Forum des Associations qui se tient annuellement à la salle de la Trocardière.

Les 5 et 6 octobre prochains, les Amis de Rezé, invités par les organisateurs de la fête du Quai Léon Sécher, tiendront, comme chaque année, un stand. Une permanence sera assurée les samedi et dimanche après-midi.

Ces deux manifestations seront l'occasion de présenter les activités de l'association et ses publications.

L'association fait appel à ses membres volontaires pour préparer les stands et assurer les permanences.

### **Composition du bureau de l'association des Amis de Rezé pour l'année 2002**

Président : Michel Kervarec

Vice-président : Yann Vince

Trésorier : ...

Trésorier-adjointe : Marie-Thérèse Vassener

Secrétaire : Fabien Pouey-Dicard

Secrétaire-adjointe : Marie-Françoise Artaud

Les textes de cette publication n'engagent que la responsabilité de leur auteurs.

Les articles de ce bulletins ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'Association des Amis de Rezé.

## Bulletin d'adhésion à la Société des Amis de Rezé

La cotisation annuelle vous permettra de recevoir gratuitement les numéros du bulletin *L'Ami de Rezé* de l'année 2002, et de participer aux activités de l'Association des Amis de Rezé.

Noms : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....

Tél. : ..... e-mail : .....

Adhère à la Société des Amis de Rezé pour l'année 2002  
Et verse la cotisation annuelle de 7,50 euros (3 euros pour les étudiants)

Demande la fourniture des numéros antérieurs :

N° .....

Nombre de numéros ..... x 1,60 euros = .....

Règlements uniquement par chèque à l'ordre de :  
la Société des Amis de Rezé (CCP 46323.74 F – Nantes)

Société des Amis de Rezé  
Archives Municipales de Rezé  
Hôtel de Ville – Place J.B. Daviais – BP 159 – 44403 REZE Cedex

# Plan de l'abbaye de Saint-André de Soanen

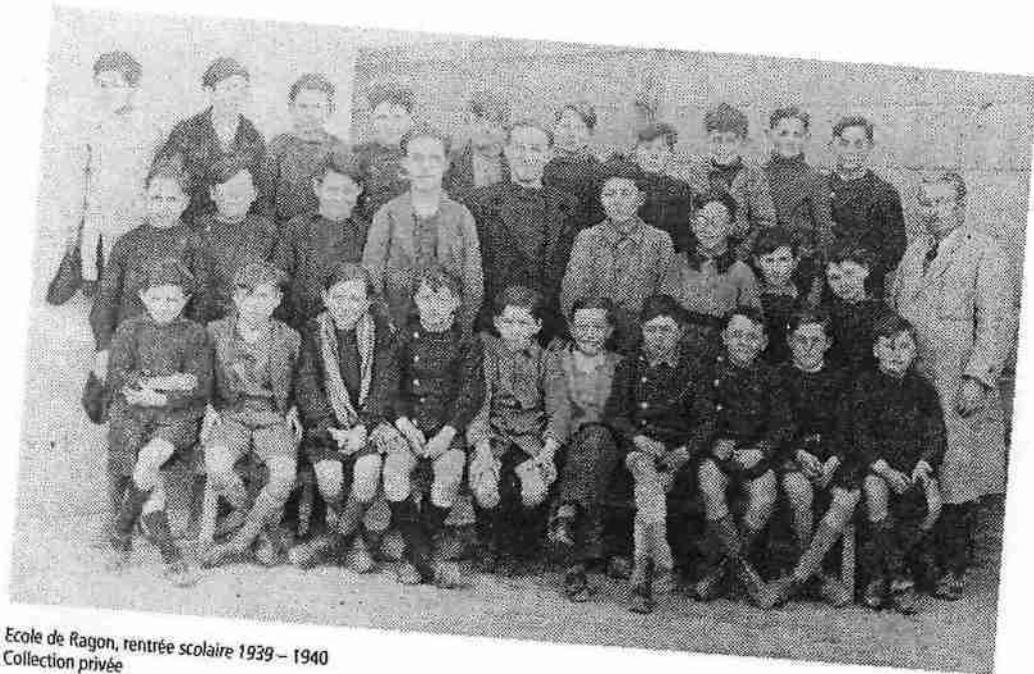
Le plan de l'abbaye de Saint-André de Soanen est divisé en plusieurs parties distinctes, dont les principales sont :

- 1. Le cloître, qui occupe une grande partie du centre de l'abbaye.
- 2. Le chœur, situé à l'extrémité orientale.
- 3. Le transept, qui se prolonge vers le nord et le sud.
- 4. Le portail principal, situé à l'ouest.
- 5. Les diverses chapelles et cellules qui entourent le cloître.

Le plan est dessiné à l'échelle de 1:1000.

Le plan est dressé par M. le Comte de ...





Ecole de Ragon, rentrée scolaire 1939 - 1940  
Collection privée